

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue avec la présence du public le lundi 6 juin 2022, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Rémi Beauchesne	Benoît Couture
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 6 juin, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

2022-06-116 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022
4. Présentation des comptes
5. Avis de motion et dépôt du PROJET de règlement #535 – Modification du règlement de zonage #453 (Modification des zones H7, C2, et P2 et création de la zone H8)

6. Adoption du PROJET de règlement #535 - Modification du règlement de zonage #453 (Modification des zones H7, C2, et P2 et création de la zone H8)
7. Refacturation au propriétaire pour mise en place des nouveaux services d'aqueduc et d'égout dans la rue de l'aréna
8. Demande de prolongation de l'échéance du prêt temporaire #5 (Réducteur de pression)
9. Projet de relocalisation de la bibliothèque au Collège Horizon
10. Aide financière au projet de Moto-Aventure Bois-Francis
11. Rapport du maire - Année financière 2021
12. Projet de réfection du terrain de tennis – Demande d'un montant additionnel de 6,280\$ au Fonds Régions et Ruralité (FRR)
13. Projet de réfection du terrain de tennis – Acceptation de la soumission reçue
14. Projet de climatisation du Centre Communautaire
15. Balai de rues aux entreprises – Don à la Fabrique Sts-Anges de la somme refacturée
16. Revenu de location de l'activité du 21 mai au Centre Sportif
17. Appui à la Fête du village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson
18. Prix jeunesse 2022 de la MRC d'Arthabaska (Nomination de Mme Delphine Vachon de la Maison des Jeunes)
19. Festivités du 150e de la municipalité de St-Fortunat – Prêt de matériel
20. Changement de journée pour la collecte du Compost
21. Clôture terrain de soccer/Rue Nolette
22. Demande du Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville
23. Mise à jour de la politique du taux de remboursement au kilomètre pour les frais de déplacements
24. Acquisition de bouteilles réutilisables pour les élus et le personnel municipal
25. Soulignement des 10 ans de la Résidence du Chêne Blanc
26. Projet de panneau d'affichage – Dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMA
27. Pêche au Lac Nicolet
28. Coupe d'un arbre au 694, rue Principale
29. Prêt d'un espace de stationnement du 285 1^{re} avenue en été – roulotte de M. Michel Leblanc et Mme Guylaine Therrien
30. Correspondance
 - a) Ristournes 2021 de 278.31\$ de Vivaco groupe coopératif ;
 - b) Confirmation reçue du MAMH d'une aide financière de 248,239\$ (80% du coût admissible de 310,301\$) du programme FIMEAU pour le projet de remplacement du réducteur de pression;
 - c) Confirmation reçue du MTQ d'une aide financière annuelle de 176,369\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien.
31. Période de questions
32. Clôture de séance

2022-06-117

Approbation du procès-verbal du 2 mai 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 2 mai 2022 soit accepté, tel que rédigé.

2022-06-118 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 435,740.04\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2022-06-119 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement #535 modifiant le règlement de zonage #453
(modification des zones H7, C2 et P2 et création de la zone
H8)**

Le conseiller Benoît Couture donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #535 modifiant le règlement de zonage #453 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objets :

- l'ajout, à la grille H7, de l'usage unifamiliale jumelée et des normes;
- l'ajout, à la suite de la grille H7, de la grille H8;
- la création de la zone H8 à même la zone H7 et C2, ces dernières seront donc réduites;
- l'agrandissement de la zone P2 à même la zone H7, cette dernière sera donc réduite.

**2022-06-120 Adoption du PROJET de Règlement #535 modifiant le
règlement de zonage #453 (modification des zones H7, C2 et
P2 et création de la zone H8)**

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 453 est entré en vigueur 9 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil peut modifier ce règlement selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la demande en logement est grandissante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le projet de règlement #535 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce projet de règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

DE DÉCRÉTER qu'une consultation publique, annoncée au préalable par un avis public, sera tenue le 11 juillet 2022 à 19h au 285, 1^{re} avenue à Ham-Nord et que cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organisme qui désirent s'exprimer.

DE DÉCRÉTER également qu'une consultation écrite sur le projet de règlement identifié précédemment aura lieu du 25 juin 2022 au 9 juillet 2022. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur le projet de règlement à l'adresse courriel suivante : mathieu.couture@ham-nord.ca ou les transmettre par courrier ou en personne au bureau municipal sis au 285, 1^{ère} avenue, Ham-Nord.

2022-06-121 **Refacturation au propriétaire pour mise en place des nouveaux services d'aqueduc et d'égout dans la rue de l'aréna**

CONSIDÉRANT les travaux au printemps 2022 de mise en place des services (aqueduc et égout) dans la rue de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront de desservir 4 nouveaux terrains, soient 2 terrains appartenant à un propriétaire privé et 2 terrains appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est entendu avec le propriétaire privé des 2 terrains vacants sur la rue de l'aréna afin d'y installer les services (aqueduc et égout) et de partager une partie des coûts de ces travaux, soit une somme de 2,000\$/terrain pour un total de 4,000\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité refacture une de 2,000\$/terrain pour un total de 4,000\$ au propriétaire privé des 2 terrains vacants sur la rue de l'aréna suite à la mise en place des services (aqueduc et égout).

2022-06-122 **Demande de prolongation de l'échéance du prêt temporaire #5 (Réducteur de pression)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acceptation du règlement d'emprunt #512 d'un montant de 344,390\$ relativement aux travaux 2020-2021 de remplacement du réducteur de pression ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés depuis septembre 2021 et que la municipalité a reçue le 30 mai 2022 la confirmation de l'aide financière accordée au projet suite à l'analyse de la réclamation finale du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourra donc, au cours des prochains, procéder au financement à long terme du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire, pour mener à terme son projet de financement, demander une extension de l'échéance du prêt #5 jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la demande à la Caisse populaire de Victoriaville pour une extension de l'échéance du prêt #5 jusqu'au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2022-06-123 **Projet de relocalisation de la bibliothèque au Collège Horizon**

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de centraliser ces services aux citoyens dans la bâtisse du Collège Horizon, bâtisse abritant présentement les service de garde, les camps de jours, le gymnase municipal, les activités du Service d'Entraide des Hauts reliefs : cuisines collective, projet de transformation alimentaire, mini-café, point de cueillette de la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT QU'un espace est encore disponible au Collège, soit l'équivalent de 2 classes dans la nouvelle partie;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'ajouter la bibliothèque aux services à offrir dans la bâtisse du Collège Horizon;

CONSIDÉRANT QU'une démarche de relocalisation avait été débutée en collaboration avec le Réseau Biblio, ceux-ci s'étant présenté sur place afin de produire un plan d'aménagement des futurs locaux au Collège Horizon;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de rangement au Centre Communautaire puisque présentement, les tables, chaises, éléments de scène, rideaux etc. sont entreposés à même la salle « C » et occupe plus du 1/3 de cet espace;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation de la bibliothèque au Collège Horizon permettrait d'utiliser ce local pour le rangement de l'équipement du Centre Communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

DE PROCÉDER à la relocalisation de la bibliothèque dans la bâtisse du Collège Horizon;

DE DÉBUTER les étapes requises à cette relocalisation telles que la recherche de subventions et la modification des plans initiaux fournis par le Réseau Biblio afin d'y apporter les ajustements nécessaires selon nos priorités d'aménagement.

2022-06-124 **Aide financière au projet de Moto-Aventure Bois-Francs**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 250\$ à l'organisme Moto-Aventure Bois-Francs pour la tenue de leurs activités 2022.

2022-06-125 **Rapport du maire– Faits saillants du rapport financier 2021**

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif aux faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

M. Marcotte mentionne également que le rapport du maire 2021 sera distribué par la poste à tous les résidents de Ham-Nord lors de l'édition du journal Le Hameau du 13 juin 2022.

2022-06-126 **Projet de réfection du terrain de tennis – Demande d'un montant additionnel de 6,280\$ au Fonds Régions et Ruralité (FRR)**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a reçu une nouvelle estimation du coût de son projet de réfection de son terrain de tennis et que le coût total du projet sera maintenant de 56,750\$ (comparativement à un coût initial du projet de 49,769\$);

ATTENDU QUE la municipalité désire combler une partie de l'augmentation du coût du projet en utilisant un montant additionnel de 6,280\$ du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'aide financière additionnelle de 6,280\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) (montant à ajouter au protocole d'entente prévoyant une aide financière initiale de 11,447\$), pour son projet de réfection de son terrain de tennis, projet nécessitant des investissements totaux de 56,750\$ et dont le financement du projet sera le suivant :

- 33,345\$ assumé par le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 17,727\$ (11,447\$ + 6,280\$) assumé par le Fonds Régions et Ruralité (FRR)
- 5,678\$ à même les fonds généraux de la municipalité ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à assumer les coûts non subventionnés de ce projet estimés à 5,678\$;

QUE le directeur général, Mathieu Couture, soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2022-06-127 Projet de réfection du terrain de tennis – Acceptation de la soumission reçue

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de l'entreprise Bourassa Sport Technologie au montant de 54,050\$ plus taxes pour le projet de réfection du terrain de tennis, projet financé à 90% par la combinaison des aides financières du « *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)* » et par le « *Programme d'aide financière du Fonds Régions et Ruralité (FRR)* ».

2022-06-128 Projet de climatisation du Centre Communautaire – Acceptation de la soumission reçue

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de l'entreprise Climco Service au montant de 20,000\$ plus taxes pour le projet de climatisation du Centre Communautaire (installation de 4 unités intérieures (2 de 18,000 Btu et 2 de 24,000 Btu) raccordées à 2 unités extérieures multi-zone de marque TRANE)), projet financé à 100% dans le cadre du « *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* ».

2022-06-129 Balai de rue aux entreprises – Don à la Fabrique Sts-Anges de la somme refacturée

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises de la municipalité (H2O Innovation, Bonichoix, BMR, Familiprix, Laforêt Coopérative de services forestiers) demandent que la balai vacuum effectuant le balai de rue puisse également faire le balai dans la cour de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'obtention de ce service, la municipalité effectue une refacturation aux entreprises ayant bénéficié de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la refacturation du service du balai vacuum aux entreprises représente une somme totale d'environ 500\$;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de soutenir la Fabrique Sts-Anges de Ham-Nord dans la poursuite de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord fasse parvenir un don de 500\$ à la Fabrique Sts-Anges de Ham-Nord afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités, somme récoltée suite à la refacturation du service de balai vacuum aux entreprises.

2022-06-130 Revenu de location de l'activité du 21 mai au Centre Sportif

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord utilisent le montant de 600\$ facturé lors de l'activité tenue le 21 mai dernier au Centre Sportif afin d'acquérir de nouveaux équipements pour les séances de soccer, activité estivale fréquentée par plus de 60 enfants de la municipalité et des municipalités voisines.

2022-06-131 Appui à la Fête du Village, à la St-Jean-Baptiste et aux jeudis en chanson

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde une aide financière de 1,500\$ (500\$ par activités) à l'OTJ de Ham-Nord pour la tenue de leurs activités estivales 2022 (la Fête au Village, la St-Jean-Baptiste et les jeudis en chanson).

2022-06-132 Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2022

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

DE présenter la candidature de Delphine Vachon, jeune ham-nordoise très impliquée dans la Maison des Jeunes, au Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2022 afin de souligner son implication dans la communauté de Ham-Nord.

2022-06-133 Festivités du 150^e de la municipalité de St-Fortunat – prêt de matériel

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de prêter du matériel (chaises, chevalet de voirie, table de pique-nique) à la municipalité de St-Fortunat dans le cadre de leurs festivités du 150^e qui se dérouleront lors du week-end du 1^{er} juillet 2022.

2022-06-134 Changement de journée pour la collecte du compost

CONSIDÉRANT les nombreuses problématiques rencontrées depuis le début de l'année 2022 concernant la collecte du compost qui étant prévue le vendredi se voit malheureusement reportée fréquemment à la semaine suivante, impliquant du même coup l'obligation pour les citoyens de laisser leur bac au chemin pendant plusieurs jours;

CONSIDÉRANT QU'une modification d'horaire de la collecte serait possible afin de déplacer la collecte du compost le mardi (au lieu du vendredi);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord avise Gesterra et Gaudreau Environnement de son désir de procéder à une modification d'horaire afin que la collecte du compost soit désormais effectuée le mardi (au lieu du vendredi).

2022-06-135 Clôture du terrain de soccer du côté de la rue Nolette

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de l'entreprise Les Clôtures Victo au montant de 8,250\$ plus taxes pour la mise en place d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds sur une longueur de 260 pieds entre le terrain de soccer la nouvelle rue Nolette afin de sécuriser les activités se déroulant au Parc de la Relève.

2022-06-136 Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 100\$ au Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville dans le cadre de l'événement qui se tiendra le vendredi 1^{er} juillet 2022 et d'en autoriser le paiement.

2022-06-137 Mise à jour de la politique du taux de remboursement au kilomètre pour les frais de déplacements

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise un taux de remboursement de 0.41\$/KM pour les frais de déplacement depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de l'essence;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'ajuster les frais de déplacement en fonction de la variation du prix de l'essence ordinaire selon la Régie de l'énergie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent favoriser le co-voiturage lorsque possible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE l'utilisation de l'automobile sera remboursée à raison de quarante-cinq cents (0.45\$) du kilomètre, celui-ci constituant ainsi le « taux de base »;

QU'au taux de base de 0.45\$/km soit ajouté une compensation monétaire liée au prix de l'essence ordinaire qui sera calculée, au montant où la Régie de l'énergie du Québec indiquera un prix supérieur à 1,251 \$ le litre pour la MRC d'Arthabaska, comme suit :

Prix de l'essence ordinaire	Compensation monétaire
De 1,251 \$ à 1,500 \$	0,03 \$
De 1,501 \$ à 1,750 \$	0,06 \$
De 1,751 \$ à 2,000 \$	0,09 \$
De 2,001 \$ à 2,250 \$	0,12\$
De 2,251 \$ à 2,500 \$	0, 15\$
De 2,501 \$ à 2,750 \$	0, 18 \$
De 2,751 \$ à 3,000 \$	0, 21 \$

QUE lorsqu'un membre du personnel ou un élu transporte une autre personne élue ou travaillant pour la Municipalité du Canton de Ham-Nord, le taux soit augmenté de six cents (0,06 \$) du kilomètre.

2022-06-138 Acquisition de bouteilles réutilisables pour les élus et le personnel municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

DE faire l'acquisition de bouteilles réutilisables pour les élus et le personnel municipal afin d'éliminer l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique à usage unique.

2022-06-139 Soulignement des 10 ans de la Résidence du Chêne Blanc

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre de félicitations au conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité du Canton de Ham afin de souligner les 10 ans de création de la résidence Le Chêne Blanc et ainsi témoigner à tous les intervenants impliqués (conseil d'administration, bénévoles, donateurs et aux résidents) la reconnaissance et l'importance pour la municipalité de pouvoir compter sur une telle résidence à Ham-Nord.

2022-06-140 Projet de panneau d'affichage numérique – Dépôt d'une demande financière au PRIMA

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a procédé en 2019 à la mise à jour de sa « Politique sociale amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE le plan d'action 2019-2022 mentionne dans le volet COMMUNICATION l'action suivante : *Installer un tableau d'affichage au cœur de la municipalité afin de diffuser de l'information municipale;*

ATTENDU QUE cette action cible la population aînée de notre communauté;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer le volet « communication à la population » et répondre aux besoins ciblés dans le plan d'action de sa Politique sociale amie des aînés (MADA) :

ATTENDU QUE la mise en place d'un panneau d'affichage numérique sur la devanture du Centre communautaire (situé en plein centre du périmètre urbain) permettrait de répondre directement à ce besoin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour son projet de mise en place d'un panneau d'affichage numérique sur la devanture du Centre communautaire ;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2022-06-141 Accès pour la pêche au Lac Nicolet

CONSIDÉRANT une demande reçue des résidents de Ham-Nord fréquentant le Lac Nicolet pour y pratiquer la pêche sportive mentionnant que les nouvelles contraintes et la nouvelle réglementation mise en place restreint énormément l'accès au Lac Nicolet, privant ainsi les résidents de la pratique de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents aimeraient revoir les conditions d'accès afin d'alléger celles-ci lorsque l'utilisateur se veut simplement aller pratiquer la pêche;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Lac Nicolet pour nos résidents se veut une priorité pour la municipalité;

EN COPNSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité fasse des démarches auprès du conseil municipal de la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens afin de discuter de la situation et voir ensemble les options possibles à mettre en place pour faciliter l'accès au Lac Nicolet pour les résidents désirant aller y pratiquer la pêche sportive.

2022-06-142 Coupe d'un arbre au 694, rue Principale

CONSIDÉRANT la présence d'un arbre potentiellement « dangereux » situé au 694, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cet arbre représente des dangers pour les usagers de la route, la résidence du 694 rue Principale, les voisins ainsi que pour les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT la volonté et la coopération du propriétaire de procéder à l'abattage de cet arbre;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage de cet arbre nécessite la présence de professionnels en la matière puisque celui-ci représente plusieurs contraintes et dangers lors de l'abattage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire sécuriser la situation et aider à procéder à l'abattage dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité, suite à l'obtention de l'accord du propriétaire, donne un mandat et assume les frais d'abattage de l'arbre situé au 694, rue Principale, mandat donné à l'entreprise Arbo-Carrier afin que l'entreprise procède aux étapes plus spécialisées du contrat et qu'une fois la situation sécurisée, le reste de l'abattage et le ramassage du bois soient laissés à la charge et à la responsabilité du propriétaire.

2022-06-143 **Prêt d'un espace de stationnement du 285 1^{re} avenue en été**
– roulotte de M. Michel Leblanc et Mme Guylaine Therrien

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels du 265 2^e Avenue (M. Michel Leblanc et Mme Guylaine Therrien) ont vendu dans le milieu des années 1990 une portion de leur terrain situé de l'autre côté de la 2^e avenue en face de leur résidence à la Caisse Desjardins de Ham-Nord afin que ceux-ci y construisent une nouvelle caisse (285, 1^{re} Avenue);

CONSIDÉRANT QUE lors de la transaction de vente, la Caisse Desjardins de Ham-Nord et les propriétaires (M. Leblanc et Mme Therrien) ont convenu verbalement à ce que Desjardins laisse les anciens propriétaires utiliser une portion du stationnement à des fins personnelles selon leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse du 285, 1^{re} Avenue appartient maintenant à la municipalité du Canton de Ham-Nord et que les bureaux municipaux sont maintenant à même la bâtisse du 285, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire respecter les engagements verbaux pris à l'époque par la Caisse Desjardins de Ham-Nord et ainsi continuer de permettre aux anciens propriétaires (M. Leblanc et Mme Therrien) d'utiliser une portion du stationnement à des fins personnelles;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte que M. Leblanc et Mme Therrien utilisent un espace de stationnement situé à l'arrière de la bâtisse du 285, 1^{re} avenue (accès par la 2^e Avenue) afin d'y mettre leur roulotte en été (de juin à septembre), et ce, en respect des engagements verbaux pris par la Caisse Desjardins de Ham-Nord lors de l'acquisition du terrain dans le milieu des années 1990;

QUE la présente « permission » s'applique aux actuels propriétaires (M. Leblanc et Mme Therrien) et prenne fin en cas de vente de la propriété du 265, 1^{re} avenue à un tiers.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'une ristourne 2021 d'un montant de 278.31\$ reçue de Vivaco groupe coopératif;
2. D'une confirmation reçue du MAMH d'une aide financière de 248,239\$ (80% du coût admissible de 310,301\$) du programme FIMEAU pour le projet de remplacement du réducteur de pression;
3. D'une confirmation reçue du MTQ d'une aide financière annuelle de 176,369\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste, en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 21h00.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.